

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant l'extension de réseau dans la région de Bellechasse
(Dossier R-3937-2015)*

Objet de la demande

Société en commandite Gaz Métro (**Gaz Métro**) a déposé, le 27 août 2015, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour procéder à l'extension de son réseau dans la région de Bellechasse, permettant notamment de desservir quatre municipalités en gaz naturel et de raccorder 97 clients des marchés industriels, institutionnels et commerciaux (le **Projet**).

Le coût global estimé du Projet est de 39,9 millions de dollars, dont une contribution de 7,5 millions de dollars de la part de Gaz Métro et une contribution d'un montant maximal de 35 millions de dollars garantie à parts égales par le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et de l'article 1(1) du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie et à Gaz Métro, au plus tard le **9 octobre 2015 à 14 h**. Gaz Métro pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **16 octobre 2015 à 14 h**. Le dossier sera alors mis en délibéré.

Les commentaires écrits doivent contenir les renseignements visés à l'article 22 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 